



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 22 OCTOBRE 2025**

Le vingt-deux octobre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de madame Nathalie LABOSSE, Maire.

Présents : 10 conseillers municipaux

Nathalie LABOSSE, Daniel SIMONNET, Michel BARDET, Cécile ANDRADE LUIS, Sandrine BLONDEL, Hélène KLUYVER, Vincent MATHIOT, Vivien PONTHEU, Daniel ROBERT

Absents excusés, représentés : Jean-Christophe GIOVANNELLI *pouvoir à Nathalie LABOSSE*, Cédric LORPHELIN *pouvoir à Michel BARDET*, Yann LAPERTEAUX *pouvoir à Vincent MATHIOT*, Catherine VERNEAU Sandrine BLONDEL, Bruno VUILLEMOT

Secrétaire de séance : Hélène KLUYVER

Nombres de membres					
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	présents	ayant donné un pouvoir	votants	Absents sans pouvoir
15	14	10	4	13	1

Le quorum est atteint

Date de la convocation	Date d'affichage de la liste des délibérations
16 octobre 2025	16 octobre 2025

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 02 octobre 2025

Patrimoine

1. Aménagement place de la Madeleine – Rue de Venoise :

Présentation par la chargée de mission du CAUE de l'Yonne (*conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement*) des échanges et les bases d'un accompagnement

2. Musée : donateur par l'AAMANN de deux tableaux

Environnement

3. Consultations : Etudes préalables à la réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées :

- ETUDE A LA PARCELLE
- ETUDE GEOTECHNIQUE G1 ES et DIAGNOSTIC AMIANTE et HAP SUR ENROBES
- LEVER TOPOGRAPHIQUE et RECENSEMENT DE L'ENCOMBREMENT DU SOUS-SOL

Finances

4. Assurance : remboursement sinistre

Points divers

Label « Villes et Villages Fleuris » : rapport de visite du jury régional

→ Hélène KLUYVER a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance

→ Le compte rendu de la séance du 2 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité

1. AMENAGEMENT PLACE DE LA MADELEINE – RUE DE VENOISE

Madame Labosse remercie madame Tagliabue, chargée de mission du CAUE de l'Yonne (*conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement*), d'avoir pu se déplacer pour présenter aux conseillers, les échanges et les bases de l'accompagnement du CAUE autour du projet de réaménagement de la place de la Madeleine et de la rue de Venoise.

Le CAUE de l'Yonne, association loi 1901, a une mission de service publique instituée par la Loi du 4/01/77 sur l'architecture.

Il intervient à titre gratuit, RT a pour mission de développer l'information auprès du public, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. Il conseille tout porteur de projet au préalable à l'intervention d'un architecte ou d'artisan.

Le CAUE intervient en début du projet pour définir les opportunités et définitions des besoins et modes opératoires, puis dans la mise en place de l'information et la sensibilisation du public.

Pour le projet de la Place de la Madeleine : elle présentera une étude dans le cadre d'une vision globale partant de la Porte de Venoise jusqu' à la Place de la Madeleine.

Les enjeux : remettre au cœur de l'aménagement les usages et usagers de cet espace, transformer la place dans le respect du contexte urbain de Noyers, s'adapter au changement climatique.

La démarche et les interventions s'effectueront en plusieurs étapes (sur 3 mois environ) : réunion préparatoire, réunion publique, ateliers de travail avant la transmission des travaux aux élus et techniciens.

Madame le Maire rappelle que ce projet devra être intégré au dispositif ENVI de la Région. Avant de donner la parole au public présent dans la salle, concerné par le projet, elle propose à Daniel ROBERT de faire le point sur les deux premières réunions des riverains de la place de la Madeleine et de la Rue de Venoise.

Les riverains ont fait part de leurs attentes et interrogations. Une réunion de travail à laquelle ils seront conviés sera programmée prochainement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

D2025-47

- *DECIDE de lancer le projet d'étude avec le soutien du CAUE de l'Yonne*
- *De CRÉER un groupe de travail autour du projet d'aménagement de Place de la Madeleine et de la Rue de Venoise.*

2. DONATION PAR L'AAMANN DE DEUX TABLEAUX

Pour honorer la mémoire de Yankel Kikoïne, initiateur du Musée et principal donateur, Monsieur Frizon, président de l'AAMANN, a fait réaliser deux tableaux par l'artiste Anastasia Dukanina : un portrait du peintre Jacques Kikoïne dans son atelier et une peinture des Kikoïne père et fils le jour du mariage de Monsieur Yankel en 1960 à Labeaume en Ardèche.

L'association souhaite faire don de ces deux tableaux, qui pourraient être mis à l'honneur lors d'une prochaine exposition au musée.

D2025-48 *Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :*

- *EMET un avis favorable à la proposition de donation*
 - *CHARGE madame le Maire de signer la convention.*
-

3. CONSULTATIONS : ETUDES PREALABLES A LA REHABILITATION DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES

Le schéma directeur d'assainissement réalisé par le bureau d'études ALTEREO qui s'est achevé en 2024 a permis d'élaborer un programme de travaux de réhabilitation du système d'assainissement.

La commune a souhaité entreprendre une première tranche de travaux correspondant aux secteurs suivants et définis comme prioritaires :

	Nombre d'habitations	Linéaire
Chemin de la Corvée	3	157 m
Promenade du Pré de l'Echelle	11	128 m
Rue Monnot - Rue des Vignerons	9	143 m
Rue Franche – RD 86	14	64 m
Rue du Jeu de Paume	12	83 m
Total	49	575 m

Afin de répondre aux exigences de l'Agence de l'Eau-Seine-Normandie dans le cadre de l'application de la charte nationale pour la qualité des réseaux d'assainissement, la commune de Noyers-sur-Serein a décidé de confier à des prestataires spécialisés la réalisation des études préalables à la création et réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées.

Ces études comprennent :

- **Études à la parcelle**
- **Lever topographique et recensement de l'encombrement du sous-sol**
- **Étude géotechnique G1-ES et diagnostic amiante et HAP sur enrobés**

Plusieurs entreprises ont été consultées par voie dématérialisée avec une remise des plis au 22 septembre. L'analyse des offres a été confiée à l'ATD *agence territoriale départementale*.

Études à la parcelle	MONTANT HT	OBSERVATION
TEST INGENIERIE – 77400 THORIGNY SUR MARNE	11 580	La commission sur avis de l'ATD a retenu TEST Ingénierie
AVRE CONSEIL - 58190 TANNAY	12 000	
BIOS - 89300 JOIGNY	17 562	
ALTEREO 89000 AUXERRE	Absence de réponse	

Lever topographique et recensement de l'encombrement du sous-sol	MONTANT HT	OBSERVATION
AZIMUT CONSEIL – 89100 SENS	Absence de réponse	
BGAT – 89100 SENS	2 450	
Jean Louis DEDELIGNE - 89600 SAINT FLORENTIN	Absence de réponse	
GEOMEXPERT 89200 AVALLON	1 700	La commission sur avis de l'ATD a retenu GEOMEXPERT

Étude géotechnique G1-ES et diagnostic amiante et HAP sur enrobés	MONTANT HT	OBSERVATION
ANTEA GROUP – 21066 DIJON	Absence de réponse	
GEOTEC - 89470 MONTEAU	5 440	
GINGER CEBTP - 21000 DIJON	4 975	La commission sur avis de l'ATD a retenu GINGER CEBTP
ICSEO - 21140 SEMUR EN AUXOIS	6 600	

D2025-49 Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- VALIDE les propositions faites par l'ATD agence territoriale départementale
- ACCEPTE les marchés avec :

- **Études à la parcelle** TEST INGENIERIE – 77400 THORIGNY SUR MARNE pour un montant de 11 580 € HT

- **Lever topographique & recensement de l'encombrement du sous-sol** GEOMEXPERT 89200 AVALLON pour un montant de 1 700 € HT

-Étude géotechnique G1-ES et diagnostic amiante et HAP sur enrobés GINGER CEBTP - 21000 DIJON pour un montant de 4 975 € HT

➤ CHARGE madame le maire de signer les actes d'engagements

4. ASSURANCE : REMBOURSEMENT SINISTRE DU 2/04/2024

La compagnie d'assurance MAPA du Faubourg a fini par accepter la prise en charge du sinistre du 2/04/2024. Lors de la crue du Serein, madame le Maire a dû faire intervenir d'urgence une entreprise de collecte de déchet industriel pour pomper le fuel de la cuve du commerce « le Faubourg » qui se propageait dans l'eau.

Coût de l'intervention : 8864.88 €

Remboursement : 8864.88 €

D2025-50 Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTÉ** le remboursement de la compagnie d'assurance MAPA pour la somme de 8864.88 €

POINTS DIVERS :

Label « Villes et Villages Fleuris » : madame Labosse résume le rapport de visite du jury régional venu faire son inspection à Noyers le 24 Juin 2025. Elle tient à remercier Sandrine Blondel et les agents communaux pour leur implication, ce qui a valu à notre village de remporter une **deuxième fleur**.

Vivien Ponthieu propose de mettre à jour le site du village avec les recommandations et compte-rendus de la commission du fleurissement dans la page environnement du site internet.

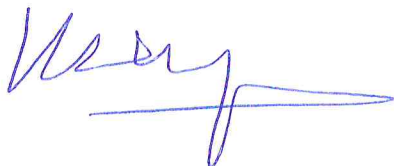
Noël : Sandrine Blondel expose une nouveauté pour Noël, un projet de fenêtres de l'Avent : L'idée est de faire participer les nucériens (intra-muros) en illuminant une fenêtre, de 17h à 22h, jour après jour du 1^{er} au 24 décembre.

Les personnes qui veulent participer au jeu devront indiquer l'adresse de chacune des 24 fenêtres sur un bulletin de participation. Il sera à déposer dans une urne installée dans le hall de la mairie, entre le 25 décembre et le 31 janvier. Un tirage au sort aura lieu ensuite pour désigner trois gagnants.

La séance est levée à 19 h 50

La secrétaire de séance

Hélène KLUYVER



Madame le Maire



Nathalie LABOSSÉ

